



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 27 juin 2024

Publié le : 10/07/2024

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 20 juin 2024, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole et sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU de la question n° 4 à la question n° 15 incluses.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58.

La séance est ouverte à 18h04 et levée à 21h53

Étaient présents : **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS, **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 16), M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n° 16), Mme Pascale BILLEREY (à compter de la question n° 6), M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 6), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 18), M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Nadia GARNIER, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER (à compter de la question n° 6), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 16), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 15), M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à compter de la question n° 33), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Saïd MECHAI (à compter de la question n° 6), Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 4), Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Anne VIGNOT (jusqu'à la question n° 4 incluse et à compter de la question n° 16), Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 18 incluse), Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Chaleze :** M. René BLAISON, **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER, **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN, **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (à compter de la question n° 17 et jusqu'à la question n° 46 incluse), **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD, **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (à compter de la question n° 5), **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN, **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n° 30 incluse), **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD (jusqu'à la question n° 46 incluse), **Velesmes-Essarts :** Mme Géraldine LAMBLA, suppléante, **Vieilley :** M. Franck RACLOT

Étaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Besançon :** Mme Anne BENEDETTO, Mme Claudine CAULET, M. Cyril DEVESA, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, M. Jean-Hugues ROUX, M. André TERZO, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK, **Larnod :** M. Hugues TRUDET, **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER, **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE, **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT,

Montfaucon : M. Pierre CONTOZ, **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT, **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER, **Torpes** : M. Denis JACQUIN, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN, **Vorges-Les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

Secrétaire de séance : Mme Juliette SORLIN

Procurations de vote : **Besançon** : Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n° 47), M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Pascale BILLEREY à M. Gilles SPICHER (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Claudine CAULET à Mme Françoise PRESSE, Mme Julie CHETTOUH à Mme Juliette SORLIN (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 17 incluse), M. Cyril DEVESA à Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Olivier GRIMAITRE à M. Frank LAIDIE, Mme Valérie HALLER à M. Benoît CYPRIANI (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Fabienne BRAUCHLI (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 32 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 41), M. Christophe LIME à M. Eloy JARAMAGO, Mme Agnès MARTIN à Mme Karima ROCHDI, M. Saïd MECHAI à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (à compter de la question n° 6), M. Yannick POUJET à Mme Frédérique BAEHR, M. Anthony POULIN à M. François BOUSSO, M. Jean-Hugues ROUX à M. Abdel GHEZALI, M. André TERZO à Mme Aline CHASSAGNE, Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 32), Mme Anne VIGNOT à M. Gabriel BAULIEU (à compter de la question n° 5 et jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Sylvie WANLIN à M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 19), **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, **Dannemarie-Sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD à M. Jean-Marc BOUSSET, **Geneuille** : M. Patrick OUDOT à M. Jean-François MENESTRIER, **Gennes** : M. Jean SIMONDON à M. Vincent FIETIER, **Mazerolles-Le-Salin** : M. Daniel PARIS à M. Emile BOURGEOIS, **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN (jusqu'à la question n° 16 incluse et à compter de la question n° 47), **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY à Marie-Jeanne BERNABEU, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN à M. Daniel HUOT (à compter de la question n° 31), **Vorges-Les-Pins** : Mme Maryse VIPREY à Philippe SIMONIN

Délibération n°2024/2024.00183
Rapport n°7 - Affectation des résultats 2023 au budget 2024

Affectation des résultats 2023 au budget 2024

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n°1	05/06/2024	Favorable
Bureau	13/06/2024	Favorable

Résumé :

Suite au vote du Compte administratif 2023, il est proposé de reprendre et d'affecter au budget 2024 les résultats 2023 du budget principal et des budgets annexes.

Le résultat net total 2023, après couverture des restes à réaliser est de 81 606 096,78 € dont :

- Budget principal :	50 130 024,54 €,
- Budget annexe Transports :	11 563 770,03 €,
- Budget annexe Déchets :	934 419,95 €,
- Budget annexe Zone du Noret :	49 275,25 €,
- Budget annexe Aménagement de la Zone Nord des Portes de Vesoul :	239 432,03 €,
- Budget annexe Aire Industrielle de Besançon Ouest :	3 773 459,21 €,
- Budget annexe Autres Zones d'Activités Economiques :	0 €,
- Budget annexe Eau :	4 663 391,88 €,
- Budget Annexe Assainissement :	6 643 410,44 €,
- Budget Annexe Chauffage Urbain :	3 608 913,45 €.

Lors du vote du Budget primitif 2024, tous les résultats des budgets annexes ont été repris par anticipation. Le résultat du budget principal n'ayant quant à lui pas été repris au BP, il est donc intégré au budget 2024 dans la première Décision modificative de l'exercice.

La détermination des résultats s'effectue à la clôture de l'exercice, au vu du Compte administratif. Le Budget primitif 2024 a été voté le 11 avril 2024, avec reprise anticipée des résultats 2023 pour tous les budgets annexes, les résultats pour le budget principal faisant quant à eux l'objet d'une reprise lors de la première Décision modificative de l'exercice.

La délibération de reprise et d'affectation définitive des résultats doit intervenir après le vote du Compte administratif du budget principal et des budgets annexes.

Les règles applicables en matière d'affectation de résultats sont les suivantes :

- le résultat d'investissement 2023 est inscrit au budget 2024 (nature 001) en dépenses ou recettes selon qu'il s'agisse d'un déficit ou d'un excédent. Il ne fait pas l'objet de l'émission d'un mandat ou d'un titre ; il est simplement constaté et sera intégré dans le résultat de clôture de l'exercice 2024.
- le résultat de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (déficit d'investissement et besoin de financement des restes à réaliser).
- après couverture du besoin de financement de la section d'investissement, le solde peut être affecté en investissement (nature 1068, émission d'un titre) ou conservé en fonctionnement. Dans ce dernier cas, il est inscrit au budget 2024 (nature 002), ne fait pas l'objet de l'émission d'un titre et sera constaté dans le résultat de clôture de l'exercice 2024.

I. Budget principal

A/ Les résultats de l'exercice 2023

Investissement 2023	Dépenses réalisées 2023	71 325 319,66
	Recettes réalisées 2023	62 277 987,16
	Solde réalisations 2023 (1)	-9 047 332,50
	Restes à réaliser en dépenses	16 337 287,05
	Restes à réaliser en recettes	250 958,32
	Solde Restes à réaliser 2023 (2)	-16 086 328,73
Besoin d'autofinancement global (1) + (2)		-25 133 661,23
Fonctionnement 2023	Dépenses réalisées 2023	128 527 212,98
	Recettes réalisées 2023	203 790 898,75
	Résultat de fonctionnement	75 263 685,77
RESULTAT TOTAL		50 130 024,54 €

B/ Affectation des résultats

Au sein du budget principal, il est proposé d'affecter :

- 25 133 661,23 € qui correspondent à la couverture du besoin d'autofinancement des investissements pour 9 047 332,50 € (compte 001 en dépenses d'investissement) et au besoin de financement des restes à réaliser pour 16 086 328,73 €.
Cette opération se traduit par une ouverture de crédits en recettes d'investissement sur le compte 1068 à hauteur de 25 133 661,23 € ;
- 50 130 024,54 € en résultat de fonctionnement reporté. Cette inscription sera portée en recettes de fonctionnement sur le compte 002.

La prospective de GBM prévoit de consacrer l'intégralité du résultat à l'investissement pour les années à venir : c'est en effet ce résultat, affecté intégralement, qui définit la capacité d'investissement au-delà des 29 M€ de base annuelle et des financements reçus, ce qui permet un niveau particulièrement élevé d'investissement tel que prévu au PPIF-partie Investissement, tout en maîtrisant l'endettement.

Cette proposition d'affectation sera intégrée en DM 1 2024.

II. Budget annexe Transports

A/ Les résultats de l'exercice 2023

Investissement 2023	Dépenses réalisées 2023	18 689 553,74
	Recettes réalisées 2023	16 644 053,07
	Solde réalisations 2023 (1)	-2 045 500,67
	Restes à réaliser en dépenses	4 701 901,94
	Restes à réaliser en recettes	585 964,00
	Solde Restes à réaliser 2023 (2)	-4 115 937,94
Autofinancement global (1) + (2)		-6 161 438,61
Fonctionnement 2023	Dépenses réalisées 2023	71 440 741,11
	Recettes réalisées 2023	89 165 949,75
	Résultat de fonctionnement	17 725 208,64
RESULTAT TOTAL		11 563 770,03 €

B/ Affectation des résultats

Au sein du budget annexe transports, il est proposé d'affecter :

- 6 161 438,61 € qui correspondent à la couverture du besoin d'autofinancement des investissements pour 2 045 500,67 € (compte 001 en dépenses d'investissement) et au besoin de financement des restes à réaliser pour 4 115 937,94 €. Cette opération se traduit par une ouverture de crédits en recettes d'investissement sur le compte 1068 à hauteur de 6 161 438,61 € ;
- 11 563 770,03 € en recettes de fonctionnement sur le compte 002.

Ces résultats ont été repris par anticipation au BP 2024 pour leurs montants exacts. Il n'est pas nécessaire de revoir cette proposition en DM 1 2024.

A noter que ce résultat intègre l'avance perçue de l'Etat en 2020 au titre des pertes de recettes de Versement Mobilité et billetterie, dont le remboursement a commencé en 2023 et dont le reste à rembourser s'élève à 5,7 M€.

III. Budget annexe Déchets

A/ Les résultats de l'exercice 2023

Investissement 2023	Dépenses réalisées 2023	1 018 638,46
	Recettes réalisées 2023	2 295 473,56
	Solde réalisations 2023 (1)	1 276 835,10
	Restes à réaliser en dépenses	2 981 960,83
	Restes à réaliser en recettes	1 530 000,00
	Solde Restes à réaliser 2023 (2)	-1 451 960,83
Autofinancement global (1) + (2)		-175 125,73
Fonctionnement 2023	Dépenses réalisées 2023	26 440 874,65
	Recettes réalisées 2023	27 550 420,33
	Résultat de fonctionnement	1 109 545,68
RESULTAT TOTAL		934 419,95 €

B/ Affectation des résultats

Au sein du budget annexe Déchets, il est proposé d'affecter :

- en investissement, un excédent de 1 276 835,10 € qui sera inscrit en recettes au compte 001 et permettant de couvrir en partie le besoin de financement des restes à réaliser (1 451 960,83 €). Le solde du besoin de financement des restes à réaliser sera couvert par une recette de 175 125,73 € au compte 1068;
- 934 419,95 € en recettes de fonctionnement sur le compte 002.

Ces résultats ont été repris par anticipation au BP 2024 pour leurs montants exacts. Il n'est pas nécessaire de revoir cette proposition en DM 1 2024.

IV. Budget annexe Zone d'activité du Noret

A/ Les résultats de l'exercice 2023

Investissement 2023	Dépenses réalisées 2023	15 264,91
	Recettes réalisées 2023	64 540,16
	Solde réalisations 2023 (1)	49 275,25
	Restes à réaliser en dépenses	0,00
	Restes à réaliser en recettes	0,00
	Solde Restes à réaliser 2023 (2)	0,00
Autofinancement global (1) + (2)		49 275,25
Fonctionnement 2023	Dépenses réalisées 2023	15 264,91
	Recettes réalisées 2023	15 264,91
	Résultat de fonctionnement	0,00
RESULTAT TOTAL		49 275,25 €

B/ Affectation des résultats

Au sein du budget annexe Zone d'activité du Noret, il est proposé de constater les résultats suivants :

- en investissement, un excédent de 49 275,25 € qui sera inscrit en recettes d'investissement au compte 001.

Ces résultats ont été repris par anticipation au BP 2024 pour leurs montants exacts. Il n'est pas nécessaire de revoir cette proposition en DM 1 2024.

V. Budget annexe Aménagement de la Zone Nord des Portes de Vesoul

Les résultats de l'exercice 2023 :

Investissement 2023	Dépenses réalisées 2023	1 380,47
	Recettes réalisées 2023	161 754,36
	Solde réalisations 2023 (1)	160 373,89
	Restes à réaliser en dépenses	0,00
	Restes à réaliser en recettes	0,00
	Solde Restes à réaliser 2023 (2)	0,00
Besoin d'autofinancement global (1) + (2)		160 373,89
Fonctionnement 2023	Dépenses réalisées 2023	163 134,83
	Recettes réalisées 2023	242 192,97
	Résultat de fonctionnement	79 058,14
RESULTAT TOTAL		239 432,03 €

B/ Affectation des résultats

Au sein du budget annexe Aménagement de la Zone Nord des Portes de Vesoul, il est proposé de constater les résultats suivants :

- en investissement, un excédent de 160 373,89 € qui sera inscrit en recettes d'investissement au compte 001 ;
- en fonctionnement, un résultat de 79 058,14 € qui sera inscrit en recettes de fonctionnement sur le compte 002.

Ces résultats ont été repris par anticipation au BP 2024 pour leurs montants exacts. Il n'est pas nécessaire de revoir cette proposition en DM 1 2024.

VI. Budget annexe de l'Aire Industrielle de Besançon Ouest

A/ Les résultats de l'exercice 2023

Investissement 2023	Dépenses réalisées 2023	16 636 269,00
	Recettes réalisées 2023	8 443 185,00
	Solde réalisations 2023 (1)	-8 193 084,00
	Restes à réaliser en dépenses	0,00
	Restes à réaliser en recettes	0,00
	Solde Restes à réaliser 2023 (2)	0,00
Besoin d'autofinancement global (1) + (2)		-8 193 084,00
Fonctionnement 2023	Dépenses réalisées 2023	9 382 724,37
	Recettes réalisées 2023	21 349 267,58
	Résultat de fonctionnement	11 966 543,21
RESULTAT TOTAL		3 773 459,21 €

B/ Affectation des résultats

Au sein du budget annexe AIBO, il est proposé de constater les résultats suivants :

- en investissement, un déficit de 8 193 084 € qui sera inscrit en dépenses d'investissement au compte 001 ;
- en fonctionnement, un résultat de 11 966 543,21 € qui sera inscrit en recettes de fonctionnement sur le compte 002.

Ces résultats ont été repris par anticipation au BP 2024 pour leurs montants exacts. Il n'est pas nécessaire de revoir cette proposition en DM 1 2024.

VII. Budget annexe des Autres Zones d'Activités Economiques

A/ Les résultats de l'exercice 2023

Investissement 2023	Dépenses réalisées 2023	164 361,14
	Recettes réalisées 2023	164 361,14
	Solde réalisations 2023 (1)	0,00
	Restes à réaliser en dépenses	0,00
	Restes à réaliser en recettes	0,00
	Solde Restes à réaliser 2023 (2)	0,00
Autofinancement global (1) + (2)		0,00
Fonctionnement 2023	Dépenses réalisées 2023	296 858,14
	Recettes réalisées 2023	296 858,14
	Résultat de fonctionnement	0,00
RESULTAT TOTAL		0,00 €

Il n'y a pas de résultat à affecter en 2024 sur ce budget annexe.

VIII. Budget annexe Eau

A/ Les résultats de l'exercice 2023

Investissement 2023	Dépenses réalisées 2023	11 348 064,84
	Recettes réalisées 2023	9 926 284,40
	Solde réalisations 2023 (1)	-1 421 780,44
	Restes à réaliser en dépenses	2 229 028,24
	Restes à réaliser en recettes	843 088,00
	Solde Restes à réaliser 2023 (2)	-1 385 940,24
Besoin d'autofinancement global (1) + (2)		-2 807 720,68
Fonctionnement 2023	Dépenses réalisées 2023	15 725 354,66
	Recettes réalisées 2023	23 196 467,22
	Résultat de fonctionnement	7 471 112,56
RESULTAT TOTAL		4 663 391,88 €

B/ Affectation des résultats

Au sein du budget Eau, il est proposé d'affecter :

- 2 807 720,68 € qui correspondent à la couverture du besoin d'autofinancement des investissements pour 1 421 780,44 € (compte 001 en dépenses d'investissement) et au besoin de financement des restes à réaliser pour 1 385 940,24 €.
Cette opération se traduit par une ouverture de crédits en recettes d'investissement sur le compte 1068 à hauteur de 2 807 720,68 € ;
- 4 663 391,88 € en recettes de fonctionnement sur le compte 002.

Ces résultats ont été repris par anticipation au BP 2024 pour leurs montants exacts. Il n'est pas nécessaire de revoir cette proposition en DM 1 2024.

IX. Budget annexe Assainissement

A/ Les résultats de l'exercice 2023

Investissement 2023	Dépenses réalisées 2023	10 442 830,53
	Recettes réalisées 2023	13 160 776,32
	Solde réalisations 2023 (1)	2 717 945,79
	Restes à réaliser en dépenses	4 405 322,61
	Restes à réaliser en recettes	1 951 362,00
	Solde Restes à réaliser 2023 (2)	-2 453 960,61
Besoin d'autofinancement global (1) + (2)		263 985,18
Fonctionnement 2023	Dépenses réalisées 2023	17 452 568,26
	Recettes réalisées 2023	23 831 993,52
	Résultat de fonctionnement	6 379 425,26
RESULTAT TOTAL		6 643 410,44 €

B/ Affectation des résultats

Au sein du budget Assainissement, il est proposé d'affecter :

- 2 717 945,79 € en résultat d'investissement qui sera inscrit en recettes au compte 001 et permettra de couvrir le besoin de financement des restes à réaliser pour 2 453 960,61 € ;
- 6 379 425,26 € en recettes de fonctionnement sur le compte 002.

Ces résultats ont été repris par anticipation au BP 2024 pour leurs montants exacts. Il n'est pas nécessaire de revoir cette proposition en DM 1 2024.

X. Budget annexe Chauffage Urbain

A/ Les résultats de l'exercice 2023

Investissement 2023	Dépenses réalisées 2023	7 934 257,20
	Recettes réalisées 2023	8 725 982,29
	Solde réalisations 2023 (1)	791 725,09
	Restes à réaliser en dépenses	5 159 374,19
	Restes à réaliser en recettes	5 021 436,75
	Solde Restes à réaliser 2023 (2)	-137 937,44
Besoin d'autofinancement global (1) + (2)		653 787,65
Fonctionnement 2023	Dépenses réalisées 2023	1 934 359,64
	Recettes réalisées 2023	4 889 485,44
	Résultat de fonctionnement	2 955 125,80
RESULTAT TOTAL		3 608 913,45 €

B/ Affectation des résultats

Au sein du budget annexe Chauffage Urbain, il est proposé de constater les résultats suivants :

- en investissement, un excédent de 791 725,09 € qui sera inscrit en recettes au compte 001 et couvrira le besoin de financement des restes à réaliser pour 137 937,44 € ;
- 2 955 125,80 € en recettes de fonctionnement sur le compte 002.

Ces résultats ont été repris par anticipation au BP 2024 pour leurs montants exacts. Il n'est pas nécessaire de revoir cette proposition en DM 1 2024.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur la proposition d'affectation des résultats 2023 sur le budget 2024 au titre du budget principal ;**
- **confirme la reprise des résultats par anticipation au BP 2024 des budgets annexes Transports, Déchets, Zone d'activité du Noret, Aménagement de la Zone Nord des Portes de Vesoul, Autres Zones d'Activités Economiques, Aire Industrielle de Besançon Ouest, Eau, Assainissement et Chauffage Urbain du Grand Besançon.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

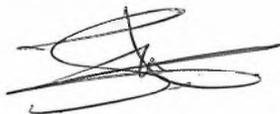
Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Mme Juliette SORLIN
Conseillère Communautaire

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon